

**Délibération n°13**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
61

Nombre de conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
56

Nombre de votants :  
56

Date de convocation :  
3 juillet 2019

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
16 juillet 2019

**Objet :**

**Pépinière d'entreprises et de  
logements de Volvic – tarifs :  
modifications**

**L'AN deux mille dix-neuf le mardi 9 juillet**, le conseil communautaire, convoqué le 3 juillet 2019 s'est réuni à la salle Dumoulin à Riom, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Marie-Hélène SANNAT, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**  
Mme Christine DUVAL, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- Mme Marie CACERES, *a donné pouvoir* à M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Frédéric BONNICHON
- M Roland GRENET, conseiller communautaire unique de SURAT, remplacé par Mme Christine DUVAL, conseiller communautaire suppléant
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir* à M Gilbert MENARD
- Mme Nicole LAURENT, *a donné pouvoir* à M Yves LIGIER
- M Christian MELIS, *a donné pouvoir* à M Jean-Philippe PERRET
- Mme Agnès MOLLON, *a donné pouvoir* à Mme José DUBREUIL
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Anne-Karine QUEMENER, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Jacquie DIOGON
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir* à Mme Catherine HOARAU

*Absents :*

- M François CHEVILLE
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Régine PERRETTON
- M Vincent RAYMOND
- Mme Catherine VILLER-MICHON

<> <> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Mme Michèle GRENET**

## **Rapport n°13 - Pépinière d'entreprises et de logements de Volvic – tarifs : modifications**

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu les délibérations n°20171219.24 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 et n°20180116.03 du conseil communautaire du 16 janvier 2018 fixant les tarifs de la pépinière d'entreprises et de logements de Volvic,

Considérant le bilan de la première année de fonctionnement de la pépinière d'entreprises et de logements de Volvic,

Considérant la forte demande en bureaux tant des entreprises extérieures que des entreprises déjà installées dans la pépinière,

Considérant la possibilité d'adapter et compléter l'offre afin de répondre à la demande,

Considérant la proposition de tarifs ci-dessous :

### **BUREAUX :**

#### **TARIFS par mètre carré**

	Tarifs mensuels (€ HT / m <sup>2</sup> )	Dépôt de garantie	Provisions pour charge
ANNEE 1	6 €	12 € HT / m <sup>2</sup> à l'installation	2€ HT/mois
ANNEE 2	7 €		
ANNEE 3	8 €		

SALLE DE REUNION (ENTREPRISES LOCATAIRES)	Accès gratuit
SALLE DE REUNION (EXTERIEURS)	Petite : 40 € HT la journée Grande : 60 € HT la journée
GARAGE	15 € HT / mois

#### **TARIFS mensuels en € HT**

	Surface (m <sup>2</sup> )	REDEVANCE D'OCCUPATION + PROVISION POUR CHARGES € HT/mois			Dépôt de garantie : 12€ HT / m <sup>2</sup>
		Année 1 (6+2)	Année 2 (7+2)	Année 3 (8+2)	
FAB-LAB 1	14,63	117,04	131,67	146,63	175,56
FAB-LAB 2	9,06	72,48	81,54	90,6	108,72
FAB LAB 3	10,46	83,68	94,14	104,60	125,52
BUREAU 1	14,98	119,84	134,82	149,8	179,76
BUREAU 2	14,13	113,04	127,17	141,3	169,56
BUREAU 3	9,94	79,52	89,46	99,4	119,28
BUREAU 4	9,87	78,96	88,83	98,7	118,44
BUREAU 5	9,24	73,92	83,16	92,4	110,88
BUREAU 6	10,50	84	94,5	105	126
BUREAU 7	10,50	84	94,5	105	126
BUREAU 8	13,76	110,08	123,84	137,6	165,12
BUREAU 9	16,11	128,88	144,99	161,1	193,32
BUREAU 10	16,48	131,84	148,32	164,8	197,76
BUREAU 11	9,27	74,16	83,43	92,7	111,24
BUREAU 12	10,45	83,6	94,05	104,5	125,4
BUREAU 13	16,60	132,8	149,4	166	199,2
BUREAU 14	19,88	159,04	178,92	198,8	238,56
Bureau T2A (appartement réaffecté)	44,04	352,32	396,36	440,4	528,48
Bureau T2B (appartement réaffecté)	32,46	259,68	292,14	324,6	389,52
Bureau T2C (appartement réaffecté)	34,08	272,64	306,72	340,8	408,96
Bureau T3A (appartement réaffecté)	45,39	363,12	408,51	453,9	544,68
Bureau T3B (appartement réaffecté)	46,74	373,92	420,66	467,4	560,88

### **LOGEMENTS :**

#### **TARIFS mensuels en € TTC**

	Surface habitable (m <sup>2</sup> )	NOUVEAUX TARIFS € TTC
Appartement T3	59,09 m <sup>2</sup> - 60,5 m <sup>2</sup>	600
Appartement T2	42 m <sup>2</sup> - 55,25 m <sup>2</sup>	460

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20190709-  
DELIB2019070913-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2019  
Date de réception préfecture : 18/07/2019

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- approuve les tarifs ci-dessus, avec application au 1<sup>er</sup> août 2019,
- modifie les loyers des appartements selon le type de l'appartement et non la superficie quand ces derniers ont une fonction de logement (460 € TTC pour un T2, et 600 € pour un T3),
- applique un loyer calculé au m<sup>2</sup> utilisable lorsque les appartements répondent à une fonction professionnelle (hors espace salle de bains et buanderie),
- définit un loyer pour l'utilisation des salles de réunion par des entreprises extérieures à la pépinière (40 € HT la petite/journée ; 60 € HT la grande/journée),
- définit un loyer pour la location des garages (3 dont 1 libres actuellement) pour le montant de 15 € HT/mois avec un usage uniquement dédié à du stationnement de véhicule léger,
- valide l'ensemble des tarifs ci-dessus,
- donne, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, délégation d'attribution au Président pour signer les contrats de location des garages.

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*

*Pour extrait conforme.  
A Riom, le 10 juillet 2019*

**Le Président**

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20190709-  
DELIB2019070913-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2019  
Date de réception préfecture : 18/07/2019